

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00407 Numéro SIREN : 807 859 772 Nom ou dénomination : A.P.I. MAZAMET
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2018 sous le numéro de dépôt 3357

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Plâté 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

@COM ALIOS

1 rond-point de Flotis
Bât 1 - RDC
31240 Saint-Jean

V/REF :

N/REF : 2014 B 407 / 2018-B-3357

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 01/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

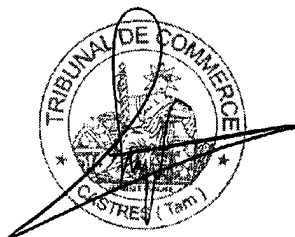
A.P.I. MAZAMET
Société par actions simplifiée
Quai Charles Cazenave
81200 Mazamet

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3357 le 01/10/2018

R.C.S. CASTRES 807 859 772 (2014 B 407)

Fait à CASTRES le 01/10/2018,

Le Greffier



Désignation de l'entreprise : A P I MAZAMET Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise QUAI CHARLES CAZENAVE 81200 MAZAMET Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 8 0 7 8 5 9 7 7 2 0 0 0 1 2 Néant ☐ *

		Exercice N clos le,	
		[3 1 1 2 2 0 1 7]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	1 696
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	850
	Fonds commercial (1)	AH	36 868
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	19 221
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	3 392
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	780
TOTAL (II)		BJ	62 807
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	572 493
	Autres créances (3)	BZ	36 056
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	
	Disponibilités	CF	32 062
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 327
	TOTAL (III)	CJ	645 937
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	708 744
		1A	27 058
		681 686	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINALGREFFÉ du TRIBUNAL de COMMERCE
de CASTRES
01 OCT. 2018
COURRIER
ARRIVÉ

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR 30 090

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		A P I MAZAMET		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....100 000...)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	2 947		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	37 109		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	150 056		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	138 734		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 665		
	Dettes fiscales et sociales	DY	352 231		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	531 630			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	681 686			
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	531 630		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A P I MAZAMET</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue	FD		FE	FF		
		FG	2 546 676	FH	FI	2 546 676	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 546 676	FK	FL	2 546 676	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	3 306	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	3 764	
	Autres produits (1) (11)				FQ	16	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 553 762
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	295 170
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	69 245
	Salaires et traitements *					FY	1 633 714
	Charges sociales (10)					FZ	458 126
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	2 932
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	7 896	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	47 361
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 514 444
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	39 318	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	109
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	109
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 338
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 338
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 229)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	36 089	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A P I MAZAMET		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 061	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 061	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	41	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	41	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	1 020	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 554 932	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 517 823	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	37 109	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 764
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	47 319
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
? Régularisations diverses				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				41	1 061	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 681 686,16 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 37 108,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : une diminution des charges de personnel pour un montant de 110 369 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Le fonds de commerce n'a pas une durée d'utilisation limitée. A ce titre, il n'a pas fait l'objet d'un amortissement. Selon les nouvelles règles applicables aux fonds commerciaux pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016, l'entité a procédé à un test de dépréciation (article 214-15 PCG) n'ayant pas conduit à constater de dépréciation.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 100 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100000	1,00	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100000	1,00	100 000

Etat des dettes = 531 630

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	138 734	138 734		
Fournisseurs	40 665	40 665		
Dettes fiscales & sociales	352 231	352 231		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	531 630	531 630		

Charges à payer par postes du bilan = 88 954

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	24 461
Dettes fiscales & sociales	64 494
Autres dettes	
TOTAL	88 954

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 546 676

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires		Montant HT	Taux
Prestations de services		2 539 819	99,73 %
Produits des activités annexes		6 856	0,27 %
TOTAL		2 546 676	100,00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 11 146

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clts facture à établir(4181000)	10 146
TOTAL	10 146

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers produits à recevoir(4687000)	1 000
TOTAL	1 000

Charges constatées d'avance = 5 327

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000)	5 327
TOTAL	5 327

Charges à payer = 88 954

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues(4081000)	24 461
TOTAL	24 461

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés à payer(4282000)	5 562
Persl charges à payer(4286000)	9 124
Provision cs s/ cp à payer(4382000)	1 820
Persl - charges à payer(4386000)	3 517
Etat charges à payer taxe apprentissage (4486000)	11 095
Etat cet à payer(4486100)	3 063
Charges formation permanent (4486200)	29 880
Etat tvs à payer(4486500)	432
TOTAL	64 494

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015		
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	14 mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	100 000	100 000	100 000		
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 546 676	2 114 169	1 951 736		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	47 937	72 329	96 720		
c) Impôt sur les bénéfices			872		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	47 937	72 329	95 848		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	37 109	71 510	80 438		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	1	1		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	1	1		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	1 633 714	1 390 249	1 284 342		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	458 126	359 396	321 422		

Observations complémentaires

A.P.I MAZAMET

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €

Siège social :

Quai Charles Cazenave

81200 MAZAMET

RCS CASTRES : 807 859 772

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

BGH EXPERTS & CONSEILS

Société de Commissariat aux Comptes

24, avenue Georges Brassens

31700 BLAGNAC

A l'Assemblée Générale de la société SAS A.P.I. MAZAMET,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A.P.I. MAZAMET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les créances exposées page 5 de l'annexe représentent une part significative de l'actif du bilan. Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité de ces créances à la date de clôture en mettant en œuvre les diligences suivantes : contrôle des facturations à établir, analyse de la justification, de l'antériorité et du dénouement de l'encours client.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Blagnac, le 14 juin 2018

BGH EXPERTS & CONSEILS

représentée par

Angélique REBLO

Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 23/04/2018

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)			
BGH EXPERTS & CONSEILS SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES 24, Avenue Georges Brassens 31700 BLAGNAC		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement		1 696,00		1 696,00	0,25	1 448,00	0,20
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		850,00	94,44	755,56	0,11		
Fonds commercial		36 868,46		36 868,46	6,41		
Autres immobilisations corporelles		19 220,50	3 862,54	15 357,96	2,25	4 484,19	0,61
Autres titres immobilisés		3 392,00		3 392,00	0,50	2 896,00	0,39
Autres immobilisations financières		780,00		780,00	0,11		
TOTAL (I)		62 806,96	3 956,98	58 849,98	8,63	8 828,19	1,20
Actif circulant							
Avances & acomptes versés sur commandes						360,00	0,05
Clients et comptes rattachés		572 492,90	23 101,10	549 391,80	80,59	580 933,34	79,19
Autres créances						166,67	0,02
. Organismes sociaux		28 569,00		28 569,00	4,19	82 424,00	11,24
. Etat, impôts sur les bénéfices		6 487,11		6 487,11	0,95	7 980,96	1,09
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		1 000,00		1 000,00	0,15		
. Autres							
Disponibilités		32 061,65		32 061,65	4,70	47 803,46	6,52
Charges constatées d'avance		5 326,62		5 326,62	0,78	5 059,70	0,69
TOTAL (II)		645 937,28	23 101,10	622 836,18	91,37	724 728,13	98,80
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		708 744,24	27 058,08	681 686,16	100,00	733 556,32	100,00

PASSIF		BGH EXPERTS & CONSEILS SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES 24, Avenue Georges Brassens 31700 BLAGNAC		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		
Capitaux propres							
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000,00)				100 000,00	14,67	100 000,00	13,63
Réserve légale				10 000,00	1,47	10 000,00	1,36
Autres réserves				2 947,45	0,43	437,50	0,06
Résultat de l'exercice				37 108,89	5,44	71 509,95	9,75
TOTAL(I)				150 056,34	22,01	181 947,45	24,80
TOTAL(II)							
Provisions pour risques et charges							
TOTAL (III)							
Emprunts et dettes							
Emprunts et dettes financières diverses							
. Associés				138 733,66	20,35	150 908,16	20,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				40 664,89	5,97	42 714,66	5,82
Dettes fiscales et sociales							
. Personnel				102 679,17	15,06	111 682,60	15,22
. Organismes sociaux				76 843,99	11,27	79 880,79	10,89
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				128 237,54	18,81	129 669,12	17,68
. Autres impôts, taxes et assimilés				44 470,57	6,52	36 753,54	5,01
TOTAL(IV)				531 629,82	77,99	551 608,87	75,20
TOTAL PASSIF (I à V)				681 686,16	100,00	733 556,32	100,00

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 23/04/2018

DCM EXPERTS & CONSEILS

SOCIÉTÉ DE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT 24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNACExercice clos le
31/12/2017
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2016
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Production vendue services	2 546 675,87		2 546 675,87	100,00	2 114 169,01	100,00	432 506	20,46
Chiffres d'Affaires Nets	2 546 675,87		2 546 675,87	100,00	2 114 169,01	100,00	432 506	20,46

Subventions d'exploitation	3 305,55	0,13	1 150,00	0,05	2 155	187,39
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	3 764,41	0,15	2 405,66	0,11	1 359	56,51
Autres produits	16,40	0,00	42,01	0,00	-26	-61,89
Total des produits d'exploitation (I)	2 553 762,23	100,28	2 117 766,68	100,17	435 996	20,59
Autres achats et charges externes	295 170,00	11,59	204 435,83	9,67	90 735	44,38
Impôts, taxes et versements assimilés	69 244,75	2,72	57 157,05	2,70	12 087	21,15
Salaires et traitements	1 633 714,09	64,15	1 390 248,50	65,76	243 466	17,51
Charges sociales	458 126,23	17,99	359 395,57	17,00	98 731	27,47
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 932,21	0,12	819,24	0,04	2 113	258,00
Dotations aux provisions sur actif circulant	7 896,02	0,31			7 896	N/S
Autres charges	47 360,68	1,88	31 370,63	1,48	15 990	50,97
Total des charges d'exploitation (II)	2 514 443,98	98,73	2 043 426,82	96,65	471 017	23,05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	39 318,25	1,54	74 339,86	3,52	-35 021	-47,10
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers de participations	108,79	0,00	141,59	0,01	-33	-23,39
Total des produits financiers (V)	108,79	0,00	141,59	0,01	-33	-23,39
Intérêts et charges assimilées	3 338,15	0,13	1 568,99	0,07	1 770	112,88
Total des charges financières (VI)	3 338,15	0,13	1 568,99	0,07	1 770	112,88
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 229,36	-0,12	-1 427,40	-0,06	-1 802	-126,27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	36 088,89	1,42	72 912,46	3,45	-36 824	-50,49
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 061,00	0,04	18,00	0,00	1 043	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 528,00	0,12	-2 528	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)	1 061,00	0,04	2 546,00	0,12	-1 485	-58,32
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41,00	0,00	1 420,51	0,07	-1 379	-97,10
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 528,00	0,12	-2 528	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	41,00	0,00	3 948,51	0,19	-3 907	-98,95
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 020,00	0,04	-1 402,51	-0,06	2 422	172,75
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 554 932,02	100,32	2 120 454,27	100,30	434 478	20,49
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 517 823,13	98,87	2 048 944,32	96,91	468 879	22,88
RÉSULTAT NET	37 108,89	1,46	71 509,95	3,38	-34 401	-48,10
<i>Bénéfice</i>			<i>Bénéfice</i>			

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 681 686,16 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 37 108,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : une diminution des charges de personnel pour un montant de 110 369 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Suite à l'arrêt de la location gérance le 30 juillet 2017, la société a racheté le fonds de commerce à la SARL ALTERNATIVE.

Le fonds de commerce n'a pas une durée d'utilisation limitée. A ce titre, il n'a pas fait l'objet d'un amortissement. Selon les nouvelles règles applicables aux fonds commerciaux pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016, l'entité a procédé à un test de dépréciation (article 214-15 PCG) n'ayant pas conduit à constater de dépréciation.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement = 1 696

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 696		1 696	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 696		1 696	

Fonds commercial (hors droit au bail) = 36 868

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	36 868		36 868	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	36 868		36 868	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 62 807

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 448	37 966		39 414
Immobilisations corporelles	5 509	13 712		19 221
Immobilisations financières	2 896	1 276		4 172
TOTAL	9 853	52 954		62 807

Amortissements et provisions d'actif = 3 957

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 025	94		94
Immobilisations corporelles		2 838		3 863
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 025	2 932		3 957

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds de garantie socoamett	1 696	0	1 696	Non amortiss.
Concessions brevets licences	850	94	756	2 ans
Fonds commercial	36 868	0	36 868	Non amortiss.
Immob./instal.génér.aménag	16 179	2 408	13 770	de 1 à 10 ans
Immob./matériel de bureau et	1 941	992	948	de 1 à 3 ans
Mobilier	1 101	462	639	1 ans
TOTAL	58 635	3 957	54 678	

Etat des créances = 614 656

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	780	583 786	30 090
Actif circulant & charges d'avance	613 876	583 786	30 870
TOTAL	614 656	583 786	30 870

Provisions pour dépréciation = 23 101

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	15 205	7 896			23 101
Comptes de tiers	15 205	7 896			23 101
Comptes financiers	15 205	7 896			23 101
TOTAL	15 205	7 896			23 101

Produits à recevoir par postes du bilan = 11 146

Produits à recevoir	Montant
Immobilitisations financières	10 146
Clients et comptes rattachés	1 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	11 146

Charges constatées d'avance = 5 327

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	24 461
Emp. & dettes financières div.	64 494
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	88 954

Charges à payer par postes du bilan = 88 954

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	138 734	138 734		
Dettes financières diverses	40 665	40 665		
Fournisseurs	352 231	352 231		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	531 630	531 630		

Etat des dettes = 531 630

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100000	1,00	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100000	1,00	100 000

Capital social = 100 000

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

QUAI CHARLES CAZENAVE 81200 MAZAMET

A P I MAZAMET

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 546 676

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 539 819	99,73 %
Produits des activités annexes	6 856	0,27 %
TOTAL	2 546 676	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 750
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	3 750

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

BGH EXPERTS & CONSEILS

SOCIÉTÉ DE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

24, Avenue Georges Brassens

31700 BLAGNAC

Produits à recevoir = 11 146

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
Cits facture à établir(4181000)	10 146
TOTAL	10 146

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers produits à recevoir(4687000)	1 000
TOTAL	1 000

Charges constatées d'avance = 5 327

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000)	5 327
TOTAL	5 327

Charges à payer = 88 954

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues(4081000)	24 461
TOTAL	24 461

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés à payer(4282000)	5 562
Persl charges à payer(4286000)	9 124
Provision cs s/ cp à payer(4382000)	1 820
Persl - charges à payer(4386000)	3 517
Etat charges à payer taxe apprentissage (4486000)	11 095
Etat cet à payer(4486100)	3 063
Charges formation permanent (4486200)	29 880
Etat tvs à payer(4486500)	432
TOTAL	64 494

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015		
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	14 mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	100 000	100 000	100 000		
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 546 676	2 114 169	1 951 736		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	47 937	72 329	96 720		
c) Impôt sur les bénéfices			872		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	47 937	72 329	95 848		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	37 109	71 510	80 438		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	1	1		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	1	1		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	1 633 714	1 390 249	1 284 342		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	458 126	359 396	321 422		

Observations complémentaires

A.P.I. MAZAMET
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Quai Charles Cazenave,
81200 MAZAMET
807 859 772 RCS CASTRES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 37 109 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **37 109 euros**

A titre de dividendes **30 000 euros**
Soit 0,30 euro brut par action

Le solde en totalité au compte "autres réserves" **7 109 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus	
31/12/2015	-	-	70 000 €
31/12/2016	-	-	69 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

6

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

P/ La Société ALTERNATIVE

Laurent DUPONT

